

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Caplan, tenue le mardi onzième jour de mai deux mille vingt et un à midi trente en conférence téléphonique.

Sont présents :           Lise Castilloux, maire  
                                  Jean-Marie Chouinard, conseiller  
                                  Jean-Marc Moses, conseiller  
                                  Nadine Arsenault, conseillère et maire suppléante  
                                  Wilson Appleby, conseiller  
                                  Keven Desbois, conseiller  
                                  Jean-François Nellis, conseiller

Est aussi présente:      Pamela Dow, directrice générale et secrétaire-trésorière

Cette séance est sous la présidence de Mme Lise Castilloux, maire.

Les membres présents forment le quorum.

---

---

## **ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance;
2. Lecture et acceptation de l'ordre du jour;
3. Renonciation de l'avis de convocation;
4. Havre de pêche – Suivi projet;
5. Période de questions;
6. Levée de la séance.

### **1. OUVERTURE DE SÉANCE**

Après un mot de bienvenue, le maire, Mme Lise Castilloux procède à l'ouverture de la séance.

#### **RÉSOLUTION 021 – 05 - 120**

### **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

M. Jean-Marc Moses propose d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

Adopté.

#### **RÉSOLUTION 021 – 05 - 121**

### **3. RENONCIATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Sur la proposition de M. Jean-Marc Moses, les membres du conseil municipal présents renoncent à l'avis de convocation.

Adopté.

**RÉSOLUTION 021 – 05 - 122**

**4. HAVRE DE PÊCHE – SUIVI PROJET**

**Considérant que** le conseil veut acquérir le havre de pêche.

**Considérant que** l'objectif de cette acquisition est de permettre la mise à niveau de l'infrastructure et l'évaluation de la possibilité de développement d'une Marina.

**Pour ces motifs**, il est proposé par M. Jean-François Nellis et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**Que** la Municipalité de Caplan estime son investissement annuel à 50 000\$.

**Que** ce montant permette la mise de fond au développement et à l'entretien du site et/ou à l'application d'une réserve financière.

Adopté.

**5. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question ni commentaire.

**RÉSOLUTION 021 – 05 – 123**

**6. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur la proposition de M. Jean-Marie Chouinard la séance est levée.

Il est 12 h 47.

Unanimité.

---

Lise Castilloux, maire

---

Pamela Dow, dir. générale et secr.-trésorière

*Je, Lise Castilloux, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*